

Prix d'enseignement de la SHC

Le Comité de l'enseignement et de l'apprentissage du Conseil de la SHC a le plaisir d'annoncer le lancement des prix d'enseignement de la SHC 2025. Suite à une demande de longue date des membres, le Conseil d'administration de la SHC a approuvé quatre prix d'enseignement annuels depuis 2019. Ces quatre prix récompensent l'excellence et l'innovation dans l'enseignement avec des sources primaires et sont ouverts à tous les professeur.e.s d'université, de collège, et de CEGEP qui enseignent l'histoire au Canada.

Ces prix annuels visent à reconnaître les enseignant.e.s post-secondaires qui enseignent dans n'importe quel domaine géographique, thématique ou temporel des études historiques et qui ont un dossier d'excellence en mettant l'accent sur l'engagement des étudiant.e.s avec les sources primaires dans leurs cours de manière efficace, critique, soutenue et, éventuellement, innovante. L'enseignement efficace de la question des sources primaires et de la manière dont les gens d'aujourd'hui doivent y faire face sont les aspects essentiels de ces prix.

- Notre définition de « sources primaires » doit être comprise dans les termes les plus larges et comprend les éléments visuels, sonores, verbaux, matériels, numériques, mémorisés ou remémorés.
- Ces prix n'excluent pas l'enseignement historiographique (c'est-à-dire l'approche des sources secondaires et tertiaires comme sources primaires).
- Ces prix n'excluent pas, et même encouragent, une pédagogie qui favorise des approches critiques de la recherche empirique en histoire et des « archives », qui s'inscrivent dans les luttes politiques passées et présentes.

QUATRE (4) lauréat.e.s seront choisi.e.s pour ce prix : deux dans la catégorie « Début de carrière ou carrière alternative » (un en histoire canadienne et un en histoire autre que canadienne), et deux autres dans la catégorie « ouverte » (un en histoire canadienne et un en histoire autre que canadienne).

La date limite de dépôt des candidatures est le 11 avril 2025. Les dossiers de nomination doivent être envoyés à jomac@uottawa.ca au plus tard à la date limite. Les lauréat.e.s seront annoncé.e.s à la réunion annuelle 2025 de la SHC, qui aura lieu au George Brown College.

Pour plus d'informations sur le contenu du dossier de candidature et les critères de jugement, voir ci-dessous.

1) Prix de début de carrière ou de carrière alternative

- ouvert à tout.e enseignant.e post-secondaire à temps partiel ou à contrat, professeur.e auxiliaire ou en début de carrière (0-5 ans), enseignant.e ou professeur.e à temps plein non permanent.e qui peut faire preuve d'excellence dans l'enseignement avec des sources primaires dans un minimum de TROIS (3) cours (veuillez noter qu'il peut s'agir du même cours enseigné trois fois, même si les trois itérations ont eu lieu durant la même session)

- les cours n'ont PAS besoin d'être donnés dans un département d'histoire, mais ils doivent comporter une composante historique
- cette catégorie n'est pas ouverte aux professeur.e.s émérites
- les personnes peuvent proposer leurs propres candidatures pour ce prix ou un pair ou un.e directeur.trice de département ou d'unité peuvent le faire
- les dossiers de candidature peuvent compter jusqu'à 15 pages, à l'exclusion des plans de cours et de la page couverture, et doivent être soumis en un seul fichier pdf

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- une page de couverture de la nomination (une lettre décrivant le contenu du dossier de candidature et le prix pour lequel le/la candidat.e est proposé.e)

Les dossiers de candidature *peuvent* comprendre (cette liste n'est pas exhaustive ou obligatoire, elle est seulement utilisée à titre d'exemple) :

- un énoncé de 500 mots de l'enseignant.e décrivant et expliquant son approche de l'enseignement à l'aide de sources primaires et les trois cours (minimum) qui sont inclus dans son application
- une lettre d'appui du/de la directeur.trice du département ou d'un.e autre membre du corps professoral à temps plein où l'enseignant.e a enseigné, qui a été témoin de l'enseignement de l'enseignant.e avec de sources primaires et qui peut fournir une évaluation qualitative détaillée de l'efficacité de l'enseignant.e en enseignement
- un ou plusieurs plans de cours, avec des détails sur le nombre de personnes dans la classe, les lectures assignées et la structure des travaux
- des témoignages d'étudiant.e.s inscrit.e.s dans une ou plusieurs classes sur l'efficacité de l'enseignement de l'enseignant.e, idéalement axés sur l'utilisation de sources primaires
- un exemple détaillé d'un travail d'étudiant.e inclus dans un plan de cours qui reflète l'utilisation de sources primaires et la façon dont l'enseignant.e l'a évalué.e
- un scénario pédagogique détaillé comprenant un paragraphe ou plus sur le succès du scénario
- les rapports officiels d'évaluation de l'enseignement ou l'information qui en est tirée (veuillez noter qu'il n'est pas obligatoire et les juges seront informés des nombreuses critiques qui existent au sujet de la validité des évaluations de l'enseignement)

Critères de sélection :

- inculquer comment être critique à l'égard de l'utilisation de sources primaires
- la profondeur de l'accent mis sur les sources primaires lors de classes particulières ou dans le cadre de travaux spécifiques
- une cohérence dans l'accent mis sur les sources primaires tout au long d'un cours ou de trois cours
- « l'accent sur les sources primaires » peut signifier enseigner : les « silences » dans les archives, l'éventail des sources disponibles, l'endroit où trouver les sources et la façon de travailler avec elles, la théorie historique ou archivistique, en particulier au moyen

d'exemples de sources primaires spécifiques et/ou de travaux qui incorporent l'utilisation critique des sources primaires

- parmi les critères supplémentaires qui peuvent être pris en considération, mentionnons : la capacité de mettre l'accent sur les sources primaires dans une gamme de cours (c-à-d. des séminaires à faible taux d'inscription aux cours à taux d'inscription élevé) ; la capacité d'enseigner sur une gamme de types de sources ; l'innovation (en tenant compte de ce que cela peut signifier pour différents types de cours) ; la satisfaction des étudiant.e.s et l'efficacité de l'enseignement ; l'intégration efficace des sources non écrites, non anglophones, non occidentales et non modernes

2) Prix de catégorie ouverte

- ouvert à tout.e enseignant.e post-secondaire (à temps partiel, à temps plein, chargé de cours, non permanent.e, permanent.e, émérite, etc.) qui peut démontrer un dossier d'excellence dans l'enseignement avec des sources primaires dans au moins SEPT (7) cours, dont TROIS (3) doivent être des cours entièrement différents
- les cours enseignés en équipe peuvent compter et, dans les cas où les équipes ont enseigné CINQ (5) cours ou plus, les équipes peuvent présenter une demande pour ce prix
- les cours n'ont PAS besoin d'être donnés dans un département d'histoire, mais ils doivent comporter une composante historique
- les personnes peuvent proposer leurs propres candidatures pour ce prix ou un pair ou un.e directeur.trice de département ou d'unité peuvent le faire
- les dossiers de candidature peuvent compter jusqu'à 25 pages, à l'exclusion des plans de cours et de la page couverture, et doivent être soumis en un seul fichier pdf

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- une page de couverture de la nomination (une lettre décrivant le contenu du dossier de candidature et le prix pour lequel le/la candidat.e est proposé.e)

Les dossiers de candidature *peuvent* comprendre (cette liste n'est pas exhaustive ou obligatoire, elle est seulement utilisée à titre d'exemple) :

- un énoncé de 500 mots de l'enseignant.e décrivant et expliquant son approche de l'enseignement à l'aide de sources primaires et les cours qui sont inclus dans son application
- une ou deux lettres d'appui d'un.e membre du corps professoral à temps plein où l'enseignant.e a enseigné, qui a été témoin de l'enseignement de l'enseignant.e avec de sources primaires et qui peut fournir une évaluation qualitative détaillée de l'efficacité de l'enseignant.e en enseignement
- au moins trois plans de cours, avec des détails sur le nombre de personnes dans la classe, les lectures assignées et la structure des travaux
- des témoignages d'étudiant.e.s inscrit.e.s dans une ou plusieurs classes sur l'efficacité de l'enseignement de l'enseignant.e, idéalement axés sur l'utilisation de sources primaires

- un exemple détaillé d'un travail d'étudiant.e inclus dans un plan de cours qui reflète l'utilisation de sources primaires et la façon dont l'enseignant.e l'a évalué.e
- un scénario pédagogique détaillé comprenant un paragraphe ou plus sur le succès du scénario
- les rapports officiels d'évaluation de l'enseignement ou l'information qui en est tirée (veuillez noter qu'il n'est pas obligatoire et les juges seront informés des nombreuses critiques qui existent au sujet de la validité des évaluations de l'enseignement)

Critères de sélection :

- inculquer comment être critique à l'égard de l'utilisation de sources primaires
- la profondeur de l'accent mis sur les sources primaires lors de classes particulières ou dans le cadre de travaux spécifiques
- une cohérence dans l'accent mis sur les sources primaires tout au long d'un cours ou de sept cours
- « l'accent sur les sources primaires » peut signifier enseigner : les « silences » dans les archives, l'éventail des sources disponibles, l'endroit où trouver les sources et la façon de travailler avec elles, la théorie historique ou archivistique, en particulier au moyen d'exemples de sources primaires spécifiques et/ou de travaux qui incorporent l'utilisation critique des sources primaires
- parmi les critères supplémentaires qui peuvent être pris en considération, mentionnons : la capacité de mettre l'accent sur les sources primaires dans une gamme de cours (c-à-d. des séminaires à faible taux d'inscription aux cours à taux d'inscription élevé) ; la capacité d'enseigner sur une gamme de types de sources ; l'innovation (en tenant compte de ce que cela peut signifier pour différents types de cours) ; la capacité d'enseigner les sources primaires à différents niveaux (1re, 2e, 3e, 4e année, maîtrise, doctorat ; en tenant compte du fait que ce ne sont pas tou.te.s les enseignant.e.s qui ont accès à l'enseignement supérieur) ; la satisfaction des étudiant.e.s et l'efficacité de l'enseignement ; l'intégration efficace des sources non écrites, non anglophones, non occidentales et non modernes